

- 2) l'université ou l'institution où le candidat a été placé, ainsi que le nom et titre de son directeur d'étude ou de recherche;
- 3) le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne chargée de l'accueil;
- 4) la date à laquelle le candidat est attendu dans le pays d'accueil;
- 5) les archives, instituts de recherche, bibliothèques et laboratoires auxquels le candidat peut avoir accès et ceux auxquels il ne peut avoir accès.

Dès qu'elle aura reçu le consentement de la partie d'accueil, la partie d'envoi fera connaître à celle-ci la date définitive d'arrivée des participants aux échanges.

Allocations versées par le pays d'accueil

- 1) pour les professeurs et spécialistes visés par les paragraphes A-1 et B-1, \_\_\_ \$ par jour au Canada (logement compris) et, en URSS, un montant équivalent en roubles, conformément au taux de change officiel en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;